

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 26 (1979)
Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Courrier fribourgeois

J'ai lu avec surprise et déception le «Puisqu'on en parle» de l'Indicateur fribourgeois du jeudi 15 mars 1979.

Dans cet article, son rédacteur, M. Marc Waeber, interprète à sa façon notre bulletin de presse du 20 février dernier. L'USPC, par son secrétariat central, service de presse et d'information, publie mensuellement des bulletins de presse donnant des informations générales et variées sur tout ce qui a trait à la protection civile, à ses responsabilités, ses devoirs, ses activités.

M. H. Alboth, rédacteur de notre revue PC, journaliste professionnel, se charge de l'envoi de ce bulletin aux rédactions des journaux suisses, en les priant de bien vouloir en publier tout ou partie, contribuant ainsi à une meilleure diffusion de l'information

concernant la protection civile. On peut reprocher à ces textes d'être en général un peu trop longs pour être reproduits intégralement et régulièrement dans les journaux. De temps en temps pourtant, des extraits paraissent ici et là.

L'Indicateur fribourgeois, dans son numéro du 30 janvier 1975, sous la même rubrique «Puisqu'on en parle», avait fort bien commenté un de ces bulletins, sous le titre «Défense contre le chantage».

Quatre ans après, M. Waeber n'est pas d'accord avec notre bulletin 2-79 «La protection civile, pilier de notre indépendance» et il l'écrit très durement. Je signale pour information que ce bulletin est la reprise intégrale d'un article paru en janvier 1979 dans un quotidien romand.

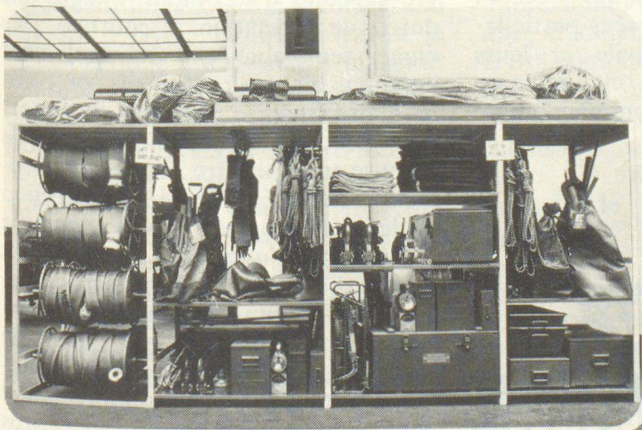
Marcus Waeber est un de mes bons vieux amis de collège, de sports, de service militaire. Je pense qu'il y a quelque part un gros malentendu, une interprétation différente d'un texte qui se veut «information» et non «affirmation».

Et comme j'ai rendez-vous prochainement avec Marcus à ce sujet (mais malheureusement après les délais pour la parution du présent numéro), je ne puis vous donner d'autres nouvelles, mais j'espère fermement que tout va se remettre gentiment en place, et la protection civile au milieu du village!

Charles Reichler

Vice-président de l'USPC
Président de la commission de rédaction et d'information USPC
Président AFPC

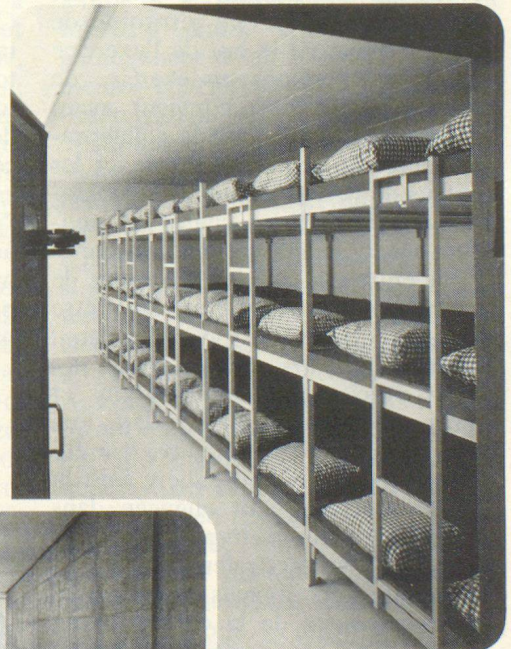
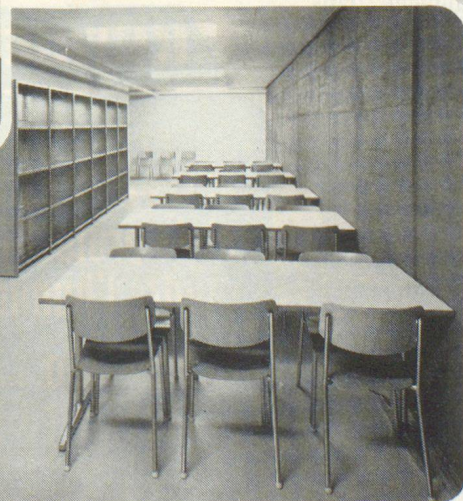
Embru équipe entièrement les installations de la protection civile et des cantonnements



Armoires, étagères pour matériel et pour effets.

Lits à usages multiples. Utilisation comme lits ou comme casiers de stockage.

Tables et chaises



ZM 2/78

Usines Embru
Agence Lausanne, 1000 Lausanne 19
Téléphone 021 / 27 42 57

embru

Exposition permanente:
1530 Payerne, route Grandcour
Téléphone 037 / 61 12 85

Nous équipons entièrement les installations de la protection civile et des cantonnements et nous nous tenons à votre disposition dès la planification. Demandez notre documentation avec listes de références.

Mise en valeur de la protection civile

Au début de mars de cette année, a eu lieu, dans le cadre des grandes manœuvres du 4e corps d'armée de campagne, auxquelles participaient 37 000 militaires, un exercice de défense générale. Les organismes de protection civile de 31 communes de l'Oberland zurichois avec 13 000 hommes et femmes, y participaient également. Il faut ajouter à ces chiffres les états-majors régionaux de défense civile des districts d'Uster, de Meilen et Hinwil, ainsi que les organes directeurs des 31 communes et environ 3000 figurants représentant les blessés et les réfugiés. Lors de l'orientation préliminaire de la presse et des invités, qui a eu lieu à la caserne de Bülach, le sous-chef d'état-major du service territorial de la zone 4 décrit le but de l'exercice comme suit: «Dans un exercice de défense générale, il convient avant tout de mettre au point la collaboration entre la protection civile et les troupes de PA, ainsi que la coordination des formations civiles et militaires. La collaboration d'organes civils entre eux et avec les postes de commandement militaires doit être mise à l'épreuve.» L'exercice était scindé en quatre phases avec des tâches précises, des interventions et leur déroulement. A Bülach déjà, lors de la discussion préliminaire, il a été précisé que, pour la première fois, la protection civile était engagée dans une mesure aussi importante. Les manœuvres permettraient avant tout de procurer aux organes directeurs un exercice réaliste de la collaboration, de découvrir les insuffisances et de rassembler les expériences pour le développement futur de la défense générale. Personne ne pouvait escompter des engagements sans accrochages entre la protection civile et les états-majors de direction.

Dans le rapport sur le déroulement des manœuvres, auquel une large place a été réservée de manière réjouissante dans la presse, la radio et la télévision, un hommage positif et réaliste a été rendu sur le comporte-

ment de la troupe et de ses chefs en relation avec les buts que s'étaient fixés la direction de l'exercice. En méconnaissance des circonstances, diversement interprétées, il a été trop attendu de la protection civile et de ses organes, ce qui eut des répercussions négatives et inamicales dans le rapport, dont voici l'une des critiques, reproduite mot pour mot: «Il n'est guère pensable que des gens de la protection civile puissent pour la première fois participer comme des grands à d'importantes manœuvres, même s'ils faisaient tout faux, ils ont laissé une impression désagréable en marchant sur les pieds des autres, les vrais soldats.»

Ce sera l'affaire des autorités et instances de la Confédération, des cantons et des communes de rassembler toutes les expériences de cet exercice de défense générale et d'en tirer les conclusions. La carence résiderait essentiellement dans le domaine de l'instruction. Les critiques sévères auxquelles ont été exposées partiellement la protection civile et leurs organes de direction ont pourtant passé à côté du but. Le commandant de

corps Rudolf Blocher s'est exprimé ainsi lors d'une conférence de presse: «J'ai été très impressionné de voir ce que les organisations de protection civile ont été capables de réaliser.

Certaines incertitudes dans le savoir sont appelées à disparaître par une instruction accrue. Le militaire et la protection civile doivent collaborer dans une plus large mesure. Les points de friction et de prestige, tels que «qui commande», doivent être éliminés. Activer la compréhension mutuelle devrait motiver d'autant plus les militaires qui, un jour, seront transférés dans la protection civile.»

Pas de défense armée sans protection civile

Dans un ordre du jour, le commandant du 4e corps d'armée de campagne, le colonel commandant de corps Rudolf Blocher, s'est exprimé en disant que ses prévisions avaient été dépassées et qu'il adressait ses éloges à la troupe et à ses chefs. Il rappela également que, pour la première fois dans un grand exercice, des troupes combattantes et des formations de protection civile avaient été engagées dans la même localité. Il relève textuellement dans son ordre du jour: «Les tâches de la protection civile sont prétentieuses. Il était étonnant de constater ce qu'ils ont été capables d'accomplir, malgré une durée de formation si courte.» Des éloges semblables ont été également entendus d'autre part. Dans son commentaire final, le directeur de l'exercice précise qu'aucun combat de défense ne peut être conçu sans protection civile. En réalité, la protection civile a été engagée dans le contexte d'une partie d'un canton, représentant la superficie d'une région territoriale, qui aurait permis de nombreux exercices d'engagement faisant l'objet de rapports et de discussions, s'est finalement terminée par une appréciation positive d'un commandant de corps d'armée pour une valorisation générale de la protection civile, ce qui lui sera profitable. Dans le domaine de la formation, des améliorations sont nécessaires et possibles, avant tout des cadres, des chefs locaux et de leurs chefs de service. Dans cet ordre d'idées, il faut encourager une formation volontaire hors service, telle qu'elle est déjà prévue et lancée dans les sections de l'USPC et les groupes spécialisés.

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Tél. 031 98 16 12
1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 32 92 90